

---

Adresse de la société populaire et des corps constitués de la commune de Saint-Porquier, qui envoient l'état des offrandes faites à la patrie à la suite de la fête célébrée pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire et des corps constitués de la commune de Saint-Porquier, qui envoient l'état des offrandes faites à la patrie à la suite de la fête célébrée pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794).

In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 300-301;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30703\\_t1\\_0300\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30703_t1_0300_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[*Etat des effets destinés aux défenseurs de la Patrie, 10 vent. II.*]

1641 chemises, 40 paires de bas, 62 paires de guêtres, 73 draps de lit, 4 habits uniformes, 3 vestes, 5 gilets, 1 capotte, 3 paires de culottes, 3 pièces toile coton, 20 pans toile de ménage, 12 pans de cadis, 1 sabre et 2 baudriers, 1 giberne et sa banderole, 1 fusil de calibre, avec sa bayonnette, 2 caleçons de toile, 10 paires de souliers.

[*Matières d'or et d'argent.*]

46 deniers, 12 grains d'or ; une montre d'or, pesant avec son mouvement 9 gros ; un galon d'or pesant 2 on. moins un gros; 6 marcs 4 on. 3/4 d'argent ; 3 écus de 6 l. et un de 3 l. à face de tirans ; 1083 l. 17 s. 6 d. en assignats.

## 8

Le comité révolutionnaire de Louviers félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et à décréter la suspension de tout culte jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Louviers, 18 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants du peuple,

De toutes les parties de la République, les bons citoyens félicitent vos immortels travaux. Le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Louviers se croiroit indigne de remplir les fonctions qu'il occupe s'il ne s'efforçoit d'imiter et de seconder les régénérateurs du monde entier. Oui, intrépides Montagnards, restez fermes à votre poste et que l'arbre de la liberté prenne racine au plus haut de la Montagne, les républicains dans peu pourront dans le calme et à l'ombre des rameaux de cet arbre chéri discuter paisiblement les intérêts de la nation, et couronner nos braves défenseurs des lauriers qu'ils auront cueillis.

Citoyens, vous avez anéanti le dernier des tyrans en France, vous avez enchaîné le fédéralisme, vous avez rendu la vie civile à nos frères les Américains. Mais, Citoyens représentants, il vous reste encore un grand coup à porter : terrasser le fanatisme, ce monstre destructeur de l'espèce humaine ; pour y parvenir décrétez la suspension de tous cultes jusqu'à la paix, car dans un gouvernement révolutionnaire tous vos décrets doivent terminer les convulsions qui agitent une République qui doit être un jour la plus brillante de l'univers. S. et F. »

MARTIN, L. R. LEROY, SAUNIER fils, CHANU, L. M. LECORNU, GUIBERT, BOUMARD (*présid'*), LEGENDRE (*secrét.*), L. GANIER.

(1) P.V., XXXIII, 192, B<sup>4e</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).  
(2) C. 294, pl. 981, p. 15.

## 9

Le citoyen Rigade, notaire à Moncrabeau, offre, pour les frais de la guerre, la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

## 10

La société populaire et les corps constitués de la commune de St-Porquier envoient l'état des offrandes faites à la patrie par les citoyens de cette commune à la suite de la fête qu'ils ont célébrée pour la reprise de Toulon, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Saint-Porquier, 13 pluv. II. Au présid. de la Conv.*] (3).

« Citoyen,

C'est autour de la Montagne que tu présides que sortent ces loix salutaires qui vont régénérer les races futures que nous venons nous rallier à l'arche sainte dont tu es le dépositaire choisi pour être l'organe d'un peuple entier dont tu as la confiance. Daigne être l'organe dans le moment des sentinelles de la liberté et de l'égalité ; assure la Convention entière de notre entier dévouement à la chose publique ; présente lui l'adresse cy-jointe comme le fruit et l'hommage des vrais républicains sans-culottes qui sçauront mourir s'il le faut pour le maintien des lois.

Salut, fraternité, force, union et indivisibilité. »

André DEDOUX (*présid.*), ARNOUX (*secrét.*), GRÉZEL (*secrét.*).

[*Adresse « aux représentants du souverain », 20 niv. III.*]

« Représentants Montagnards,

Les Républicains de cette cité n'ont cru trouver un moment plus favorable que celui où les tyrans coalisés succombent sous le coup des armes républicaines pour vous adresser leurs hommages.

Vous avez sauvé la République en mettant la Terreur à l'ordre du jour. Le conspirateur interdit s'est caché dans l'ombre, les malveillans sont dispersés par la foudre qui jaillit de la Montagne où vous êtes allés.

Oui ! Représentans, depuis bien des siècles les Français étoient courbés sous les chaînes honteuses du despotisme et des tyrans. La philosophie et la raison ont fait connoître au peuple sa force et ses droits. Prétant une oreille attentive aux cris sacrés de la Montagne d'où part cette lave qui nous débarrasse de nos ennemis et affermit la République ; il a rompu ses fers, il est et veut être libre.

Gloire immortelle vous soit rendue, oh ! dignes

(1) P.V., XXXIII, 192, B<sup>4e</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(2) P.V., XXXIII, 192, B<sup>4e</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; M.U., XXXVII, 346 ; C. Eg., n° 571.  
(3) C. 294, pl. 970, p. 17,18.

Montagnards, vous qui par votre décret salutaire du 14 frimaire concernant la gouvernement provisoire et révolutionnaire, venez d'abattre un nouveau despotisme et un arbitraire absolu. Nous avons reçu cette loi salutaire avec enthousiasme ; la joye était peinte dans tous les cœurs tandis que les armées soi-disant révolutionnaires avoient ébranlé jusques au plus ferme patriote dont ils craignoient de devenir les victimes. C'est dans cette occasion où le cri de Vive la Montagne, Vive la République indivisible répétés cents fois par mille individus, vous ont adressé leurs vœux.

C'est au milieu des cris de Vive la République, périssent les tyrans que nous avons juré de nous aimer, nous unir pour le maintien de la liberté, l'égalité de la République française une et indivisible, et de maintenir l'exécution des salutaires décrets rendus par la Convention nationale.

C'est à la suite de la fête civique, feux de joye, illuminations, farandoles qui ont duré bien avant dans la nuit à l'occasion de la proclamation du décret de la prise de cette ville rebelle que la foudre nationale vient de venger le nom français, qu'a eu lieu cette séance qui a terminé cette journée où tous les individus de cette commune réunis ont déposé sur l'autel de la patrie tous les effets cy-après ; savoir : deux grosses cloches, trois croix de fer, 158 linceuls, 231 chemises, 8 paires de bas, 7 paires de souliers, 2 serviettes, 1 épée, un paquet de charpie, que nous destinons pour nos frères des frontières qui ont combattu si glorieusement pour la défense de la liberté et la République notre mère patrie.

Représentans, Vous qui quoique menacés par les poignards des scélérats conspirateurs qui vous environnent avez par votre courage inébranlable sauvé la République notre patrie. Restez fidèles à votre poste, Législateurs, ne descendez du haut de la Montagne de la Liberté qu'après avoir rétabli la paix, puni tous les traîtres et les conspirateurs qui veulent encore nous asservir.

Législateurs, recevez ici nos respectueux hommages et l'adhésion solennelle que nous faisons à la face du ciel et en présence de l'être suprême à tous les décrets que vous avez rendus depuis la chute du trône et du tyran.

Vive la Montagne, Vive la République ! Ça va, ça ira. »

## 11

La société populaire du Mont-de-l'Egalité (1) envoie l'état des dons faits par les citoyens de cette commune. Elle invite la Convention à rester à son poste et à défendre l'exercice de tout culte extérieur dans la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont de l'Egalité, 16 vent. II] (3).

« Citoyens représentans et législateurs,  
Les vils despotes coalisés n'ont osé proposer

(1) Ci-dev<sup>t</sup> Faremoutiers (S.-et-M.).

(2) P.V., XXXIII, 192-193. B<sup>in</sup>, 21 vent (suppl.) et 23 vent. (suppl.).

(3) C. 294, pl. 970, p. 22.

une trêve, que parce qu'ils se voyent au bord du tombeau que leur creusent les Républicains français, c'est pour travailler, disent-ils, à cimenter une paix durable ; quelle paix ! Ignorant-ils donc ces orgueilleux qu'un Tyran et un Républicain, c'est le feu et l'eau, que nécessairement le dernier doit étouffer le premier ? Non, citoyens Représentans, point de paix, encore moins de trêve, à moins que l'imbécille Georges n'ait été précipité de son trône dans le néant et que l'infâme Pitt ait porté sa tête sur l'échafaud. Ne descendez de votre Montagne que lorsque le dernier ennemi de la République sera exterminé.

En brisant les chaînes de l'esclavage des gens de couleur, c'est un nouveau peuple de frères que vous avez rendus à la Liberté, ils formeront avec nous une union indissoluble qui portera la terreur chez tous les despotes : nous vous en témoignons notre vive satisfaction.

Vous avez bien souvent mérité de la Patrie, Citoyens représentans, mais que ne vous devrait-elle pas, si en portant le dernier coup au fanatisme, vous décrétiez, (attendu qu'aucun culte extérieur ne peut s'exercer dans la République) que toutes les églises, temples et presbytères seront déclarés biens nationaux, comme tels, vendus au profit de la République, sauf les édifices qui seront désignés pour servir d'hôpitaux ou de maison d'éducation.

L'intérêt de l'Agriculture, citoyens représentans, nous impose le devoir de soumettre à votre justice la nécessité de rendre un décret qui obligeât les autorités constituées des communes à faire faire, sans délai, un recensement dans chaque municipalité de tous les individus reconnus pour travailler habituellement aux labour des terres, lesquels uniquement guidés par une basse cupidité, refusent leurs bras à la culture et par cette espèce de conspiration portent atteinte à l'existence des citoyens. Ce décret mettrait surtout ces individus en réquisition pour être employés de suite aux dits labours.

La Raison et la Philosophie étendent leur Empire de jour en jour, aussi la Commune du Mont de l'Egalité soumise à ses lois, vient-elle d'extirper de son sein le reste de tout ce qui avait pû servir à la cause de l'erreur et de la superstition, en faisant passer au District de Rosai la quantité de deux mille cinq cents livres tant en fer, plomb, cuivre et étain, vingt marcs en or et argent, et nous y avons joint pour les braves défenseurs de la République : 54 chemises, 12 livres vieux linge pour charpie, deux draps, une paire de bas de laine, trois coupons de laine blanche, une giberne, un sac de peau, cinq paires de souliers ; en numéraire, 58 l. 7 s. et en assignats 60 l.

Vive la République ! Vive la Montagne ! »

GUÉRIN (présid.), A. LEMAIRE (secrét.).

## 12

La société populaire de Semur félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux gens de couleur, et demande qu'on leur distribue ces terrains immenses qui n'étoient alimentés que par le luxe et la mollesse.